



# Concours du second degré

## Rapport de jury

---

**Concours : 3<sup>ème</sup> CONCOURS du CAPES et CAFEP**

**Section : DOCUMENTATION**

**Session 2014**

Rapport de jury présenté par :

Didier VIN-DATICHE, Président du jury

## **Avant-propos**

Cette session du troisième concours de documentation était la quatrième mise en œuvre en application de l'arrêté du 29 décembre 2009.

Depuis ce texte, les épreuves sont au nombre de deux : l'épreuve d'admissibilité est la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du CAPES de documentation ; l'épreuve d'admission est la seconde épreuve orale d'admission du concours externe du CAPES de Documentation.

Le rapport du jury reprend pour l'essentiel les observations et remarques effectuées pour les épreuves correspondantes du CAPES externe-CAFEP. Les candidats sont naturellement invités à se rendre sur le site des concours de la direction générale des ressources humaines du ministère pour trouver d'autres documents utiles à la préparation du concours, en particulier les sujets de l'épreuve d'admissibilité mais aussi tous les textes qui définissent les épreuves renouvelées (en particulier, l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré et celui du 1<sup>er</sup> juillet 2013 définissant le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

Les épreuves d'admission ont été organisées, comme les années antérieures – mais pour la dernière année – au CDDP des Hauts-de-Seine, à Boulogne-Billancourt, dans le même cadre et les mêmes lieux que celles du CAPES / CAFEP externe.

Le président du jury

Didier VIN-DATICHE

**LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA  
RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY**

## Bilan du concours :

| 3 <sup>ème</sup> concours  | Public                  | Privé                   |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Nombre de candidats inscrits   | 337                     | 453                     |
| Nombre de candidats non éliminés   | 94                      | 134                     |
| Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de notes éliminatoires |                         |                         |
| Nombre de candidats admissibles  | 32                      | 7                       |
|  |                         |                         |
| Nombre de postes   | 15 (20 en 2013)         | 6 (4 en 2013)           |
|  |                         |                         |
| Moyenne des candidats admissibles  | 11,61                   | 14,71                   |
|  |                         |                         |
| Nombre de candidats admis sur liste principale   | 15                      | 3                       |
| Nombre de candidats admis sur liste complémentaire   | 3                       | 0                       |
|  |                         |                         |
| Barre de la liste principale   | 9,75<br>(10,50 en 2013) | 9,50<br>(11,00 en 2013) |

**Remarques générales**

*Réflexions sur la forme de l’épreuve*

1 *Nature de l’épreuve* - La demande porte sur la réalisation d’une composition dans le domaine des SIC.

*Le constat* : Le jury constate beaucoup trop souvent que de trop nombreux candidats ne répondent pas à cette demande. Ils fournissent un commentaire ou un résumé du texte proposé en appui ; quelquefois même, une simple paraphrase de ce texte.

Par ailleurs, pour les candidats qui rédigent une composition, le jury constate l’absence de maîtrise des règles formelles sur lesquelles celle-ci repose. Certains répondent à la problématique dès l’introduction, confondant ainsi introduction et conclusion. Ils ne proposent pas de plan ni de définition des concepts clés. Ils fournissent un travail déséquilibré dans le développement des différentes parties le composant. Ils ne rédigent pas une réelle conclusion, souvent par défaut de temps. Enfin, certains affirment des jugements de valeur sans argumentation correcte pour justifier leur prise de position ou ne sélectionnent que les éléments qui confirment leur point de vue.

*Conseil du jury* : Avoir bien en tête la définition de ce qui fait la spécificité d’une composition et s’entraîner à l’épreuve en lisant et en écrivant de façon régulière.

*Définition de la composition* : La composition est un exercice formel. Il s’agit de répondre à un sujet précis en rédigeant un texte comprenant obligatoirement une introduction, un développement et une conclusion. La cohérence de l’ensemble est assurée par l’annonce, dès l’introduction, d’une problématique à laquelle il s’agit de répondre dans la conclusion.

2 *Spécificité de la composition proposée*. Cette dernière a une originalité puisqu’elle « compose » avec un texte venant en appui du sujet. Il importe donc de savoir exploiter les apports de ce texte qui enferme, en général, la ou les problématiques à soulever dans la composition.

*Le constat* : Certains candidats oublient complètement le texte. D’autres ne retiennent pas ce qui en fait l’originalité ou en ont une lecture déformante.

*Conseil du jury* : Il importe de ne pas oublier ce texte dans le développement de la composition, l’émergence de la problématique, la validation (ou pas) de ses arguments ou de ses hypothèses. Le candidat doit donc le lire attentivement avant de commencer son travail d’écriture et s’efforcer de le relire au cours du temps imparti pour l’épreuve. Venant en appui, le rappel du texte devrait être fait régulièrement et apparaître au moins dans chaque partie constituant la composition.

3 *Connaissance de l’auteur* Les textes proposés sont souvent signés par des auteurs connus, au moins dans le domaine des SIC.

*Le constat* : Le candidat ne peut se tromper s'il situe l'auteur comme un spécialiste des sciences de l'information, de la bibliothéconomie ou de la documentation. Mais cela reste trop vague pour prouver une réelle connaissance de l'auteur.

*Conseil du jury* : Etre précis en situant l'auteur dans sa spécificité. Le situer, c'est aussi savoir citer un ou deux titres. La même demande porte sur les citations faites par le candidat dans le développement de son texte.

Durant la préparation du concours, repérer les auteurs afin de mieux répondre à l'attente du jury sur ce point. Etablir une sorte de répertoire biographique permettant de connaître un maximum d'auteurs afin de les présenter correctement.

4 *Qualification du texte* : Les spécialistes dressent une typologie des textes qu'il est bon de connaître pour reconnaître, le jour de l'épreuve, le type de texte accompagnant le sujet.

*Le constat* : Une partie trop infime de candidats porte un regard sur la nature du texte proposé. Il ne s'agit pas de dresser une référence bibliographique. Il s'agit de caractériser le texte dans son originalité (la date, le document-hôte,...).

*Conseil du jury* : Prendre connaissance des typologies de textes et s'efforcer de classer le texte lu dans l'une ou l'autre des catégories reconnues par les spécialistes. Cela permet de situer le texte proposé en appui et de le spécifier de façon pertinente.

5 *Style ; orthographe ; propreté* : Il est impératif de remettre des copies propres sans ratures et aérées écrites dans une orthographe et un style sans défaut.

*Le constat* : Sur ce plan là, le jury constate un progrès réel de la part des candidats. Il déplore toutefois la présence d'expressions familières, quelques ratures mal venues...

*Conseil du jury* : Il est facile d'avoir l'équipement permettant d'effacer ou de gommer les erreurs. S'entraîner à écrire de façon correcte et lisible. Prendre le temps de relire son travail avant de remettre sa copie.

### ***Réflexions sur la forme de l'épreuve***

Une composition n'est réussie que lorsqu'elle comprend tous les éléments nécessaires d'un point de vue formel et fondamental. N'oubliez pas l'étymologie de ce terme : action de former un tout en rassemblant divers éléments. C'est l'action de mettre ensemble et s'il manque un ou plusieurs éléments, la composition n'est pas bonne.

#### ***1 Introduction***

Elle représente l'entrée en matière pour présenter le sujet (sur quoi on écrit). Elle comprend une phrase de présentation, une problématique accompagnée des définitions des termes clés et propose un plan.

1.1 *Phrase de présentation* : Elle doit être brève et permettre d'aller en ligne droite sur le sujet proposé.

*Le constat* : Trop de candidats encore introduisent leur travail par des phrases banales ou « bateaux » qui pourraient convenir pour tous les sujets. Certains introduisent leur texte en faisant appel à un auteur autre que celui du texte donné. Ce qui est très maladroit. Enfin, certains font pertinemment référence à un fait d'actualité mais se laissent aller à le raconter avec trop de détails...

*Conseil du jury* : Une possibilité pour introduire un sujet peut consister à le qualifier. Cela oblige le candidat à s'interroger sur la nature de ce dernier. Il existe différents types de sujets. Certains sont techniques, d'autres problématiques... Il faut s'interroger, avant de commencer la composition, sur la nature du sujet qui est proposé.

1.2 *Problématique et définitions* : Ensemble des problèmes qui se posent sur un sujet déterminé, la problématique représente le cœur de la composition. Son absence rend le devoir, qui n'est donc plus une composition, sans intérêt pour le lecteur.

*Le constat* : Il fait l'unanimité des membres du jury qui déplorent soit l'absence totale de problématique soit une formulation pauvre et inconsistante. Parfois, les copies comportent une accumulation de questions souvent redondantes mais qui ne représentent pas une réelle problématique.

*Conseil du jury* : Une problématique répond souvent aux questions « pourquoi et pour qui ? » « Comment » résoudre le ou les problèmes posé(s) constitue une seconde étape. Il faut se demander pourquoi l'auteur écrit.

Poser la problématique permet de faire le point sur le sens des mots utilisés. De quoi parlons-nous et parlons-nous bien de la même chose ? Plus que tout autre, un documentaliste est conscient de la richesse du langage naturel et des risques d'ambiguïté que cette richesse comporte. C'est pourquoi il faut toujours définir les concepts clés qui expriment le sujet et le texte.

*Le constat*. Il fait ici aussi l'unanimité des membres du jury : très peu de candidats définissent les mots du sujet, supprimant ainsi une étape incontournable pour apporter la consistance dans le développement de leur composition.

*Conseil du jury* : Le jury n'attend pas de définitions académiques des concepts clés. Il attend que le candidat précise ce qu'il entend par les mots qu'il utilise pour composer. Pour cela, il convient de s'entraîner à élaborer une définition. Cela consiste à en lire, mais aussi à confronter sa définition avec celle d'un outil terminologique général (*Le Trésor de la langue française*, par exemple) ou spécialisé (*Vocabulaire de la documentation*).

1.3 *Plan*. Il existe plusieurs façons pour construire une composition. Le choix du plan doit être simple et cohérent. Il doit être suivi, les parties qui le composent doivent être équilibrées et apparaître clairement.

*Le constat* : Peu de compositions n'ont pas de plan annoncé. Peu également ne le suivent pas. Les observations du jury portent plutôt sur la complexité des plans proposés. La qualité d'un plan réside dans sa simplicité. Il peut être très classique comme dans toute écriture scientifique : thèse, antithèse et synthèse.

*Conseil du jury* : Proposer le plan le plus simple et clair possible. Ne pas rechercher l'originalité. Il convient donc d'exposer le plan et les raisons qui conduisent à le construire ainsi.

## 2 *Développement*

Une composition est une démonstration. La réflexion autour de la problématique conduit à donner les arguments qui vont dans le sens ou le contre sens des propositions de solutions pour résoudre le problème énoncé.

Pour cela il faut se servir du texte, mais faire également appel à des auteurs pour conforter ou, au contraire, contester les arguments présentés. Ces auteurs doivent être correctement désignés ainsi que la source de leurs affirmations. Il est possible également de recourir à des exemples appartenant au présent ou au passé.

*Le constat* : Peu de candidats font une réelle démonstration. Peu argumentent réellement sur les idées avancées ou vont au bout de leurs réflexions. Trop souvent, les candidats donnent l'impression de « placer » un passage pré-préparé, sans lien réel avec les arguments avancés. Enfin, beaucoup ne citent aucun auteur ni fait ou événement.

*Conseil du jury* : Une composition est une construction. Mais c'est aussi un engagement. Les affirmations doivent être étayées et assurées. Un jury ne pénalise jamais une prise de position qui respecte, bien sûr, les valeurs de la République. Par ailleurs, citer des auteurs ou des événements témoigne d'une culture générale et professionnelle. Pour cela, il convient de lire beaucoup, de consulter les sources professionnelles de façon régulière, de se tenir au courant des salons, conférences, journées d'études... qui permettent aux professionnels de l'information de se retrouver pour débattre. Ne pas oublier le dixième commandement : le documentaliste doit avoir une curiosité active.

## 3 *Conclusion*

Tout aussi importante que l'introduction, la conclusion comprend deux principales parties : elle pose un bilan du travail effectué. Elle ouvre sur une nouvelle voie de réflexion ou de recherche. L'introduction pose l'interrogation, base du ou des problèmes soulevés. La conclusion y répond en établissant une évaluation des arguments posés pour conforter la prise de position du candidat. Dans le même élan, la conclusion ouvre sur une voie originale et complémentaire non abordée dans la composition mais qui pourrait être envisagée dans un autre travail.

*Le constat* : les candidats n'accordent pas la même importance à la conclusion qu'à l'introduction. Pourtant ces deux parties ont le même « poids » puisqu'elles se répondent en écho. Trop de copies comportent des conclusions bâclées, souvent par défaut dans la gestion du temps. Trop de candidats oublient leur problématique écrivant ainsi une conclusion inutile.

*Conseil du jury* : Il faut d'abord bien comprendre l'importance de la conclusion. Comme l'indique son étymologie, une conclusion « clôt » le problème ouvert par l'introduction. Ne pas faire de conclusion revient donc à ne pas achever sa composition. Il peut être utile d'écrire la conclusion – ou de noter au moins les principaux éléments constitutifs – avant le développement.

## Indications de corrections

### Première partie – Composition à partir d'un texte

#### Mots clés :

Quel que soit le plan suivi par le candidat, on devrait pouvoir trouver dans la dissertation les mots clés suivants :

*Architecture de l'information, attention (économie de l'), auteur, bibliothéconomie, communautés (de lecture-écriture), crowd sourcing (collaborat, externalisation ouverte), culture, design, document, documentarisation, échange, école, écrire, éditer, flux, hybridation, information, lire, médias, néo-document, pédagogie, re-documentarisation, régime attentionnel, stock, trace, transmission, utilisateur, web, etc.*

#### Introduction :

Quand des professeurs mettent l'accent sur le rôle du copier-coller dans les productions de leurs élèves, ils signalent la manière dont l'essor et la généralisation des supports numériques ont transformé les conditions d'usage du document.

La documentarisation, c'est le traitement documentaire traditionnel afin d'optimiser l'usage des documents. Mais le document stable du passé, une fois numérisé, change de nature, et son traitement également. C'est ce qui conduit dès 2003 des auteurs comme le groupe interdisciplinaire Roger T. Pédaque et J-M Salaün qui en fait partie à parler de re-documentarisation.

Dans le texte cité, il va jusqu'à affirmer que « le document ... joue un rôle clé » mais que « l'on peut se demander s'il s'agit encore de la même entité ».

Il convient donc de s'interroger sur le sens du changement historique intervenu, sur sa portée, sur ses enjeux pour les métiers de la documentation.

#### Plan

- 1/ le sens du changement historique : changement de paradigme, nouvel ordre documentaire
- 2/ la portée du changement : effacement des frontières (lecture/écriture ; auteur/lecteur ; producteur/consommateur ; typologie des médias) et des hiérarchies, granularité documentaire, dynamique du document hybride
- 3/ les enjeux pour les professionnels de la documentation : des architectures nouvelles de l'information, ouvertes, évolutives, participant d'un système complexe.
- 4/ Conclusion

#### Développement :

##### 1/ Vers un nouvel ordre documentaire ?

*1.1/ L'ordre ancien* : l'ordre documentaire antérieur est « dominé par l'édition qui vend des objets et protège le contenu par la propriété intellectuelle » (Salaün

<http://blogues.ebsi.umontreal.ca/jms/index.php/post/2011/08/25/Apple%2C-la-stratégie-de-la-forme>)

*1.2/ L'ordre nouveau* : est marqué par plusieurs caractéristiques :

- inversion des logiques de stock et de flux : le stock, c'est l'attention, le flux, c'est le produit (Ertzscheid, le nouvel ordre documentaire du numérique)

[http://affordance.typepad.com/mon\\_weblog/2012/04/nouvel-ordre-documentaire-numerique.html](http://affordance.typepad.com/mon_weblog/2012/04/nouvel-ordre-documentaire-numerique.html)). Voir aussi la distinction établie par B. Calenge entre trace et flux (Calenge,

Bertrand. - *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 2008)

- les mêmes gardiens aux deux bouts de la chaîne : Dans le nouvel ordre documentaire du monde ce sont les mêmes qui créent, contrôlent et maîtrisent le stock attentionnel (et qui sont les seuls à pouvoir le faire) que l'on retrouve également en bout de chaîne, en tant de distributeurs (Amazon bien sûr, mais également Apple et l'Apple Store ou plus récemment Google avec GooglePlay). Le dialogue qui existait dans l'ancien monde entre les gardiens (éditeurs) et les marchands (régimes médiatiques), est rompu.
- "nous sommes le produit" (à tout le moins nos régimes attentionnels le deviennent).
- Au-delà même de la seule diversité éditoriale, c'est tout le débat autour de la diversité culturelle qui est posé
- les mass médias (par exemple TF1) autorisent, au coeur même de leur écosystème, l'irruption de régimes attentionnels (et promotionnels) sur lesquels ils n'ont aucune prise, dont ils ne maîtrisent ni le flux, ni le stock ; des régimes attentionnels et promotionnels qui ne peuvent pas être, même rétroactivement éditorialisés. Bref, l'irruption d'une concurrence directe au sein même d'un espace et d'un temps médiatique fondamentalement anti-concurrentiel

*En résumé : Alors que l'ordre documentaire fondé sur les livres, les articles de revues, les collections, les bibliothèques et leur classement subsiste, un nouvel ordre se développe avec le web, fondé sur les données, les échanges, le partage, la circulation de néo-documents dans les réseaux.*

*Si le document classique relève de la transmission inter générationnelle, le néo-document relève selon J-M Salaün de l'échange intra générationnel. L'utilisateur, destinataire extérieur de l'acte de transmission, devient acteur central dans l'acte d'échange.*

## **2/ La portée du changement :**

### 2.1/ Portée économique :

Jean-Michel Salaün en souligne l'impact en rappelant les chiffres d'affaires et bénéfices comparés en milliards de dollars du second éditeur mondial Elsevier, d'Apple, de Google et de Facebook. Pour s'en tenir aux seuls bénéfices 2011, ils se chiffrent à 0,6 pour l'éditeur classique, à 43,8 pour la marque à la pomme, à 9,7 pour le moteur de recherche occidental dominant et à 1 pour le média social « livre des visages »<sup>1</sup>.

2.2/ l'effacement des frontières : lire/écrire, auteur/lecteur, producteur/consommateur cf François Bon (*Après le livre*, 2009, Le livre numérique n'est plus une transposition du livre classique, mais une aventure d'écriture avec les moyens du web. Emergence des communautés de lecteurs : « nous serons alors chacun l'écrivain d'un seul livre » F Bon) ; la « lettrure » (E. Souchier, *De la lettrure à l'écran : vers une lecture sans mémoire ?*, Trintexte, 1999), le « read-write » (Lawrence Lessig) : un processus hybride de lecture-écriture en réseau, une nouvelle culture de lecture-écriture.

2.3/ la question du document : qu'est-ce qu'un document ? Quelle frontière ? Quelle granularité ? Quel statut du commentaire ? Une remise en question de l'identité même du document, de sa définition, de son extension, de son contenu, de sa permanence. Bertrand Calenge (Calenge, Bertrand. - *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Éd. du Cercle de la Libraire, 2008) distingue les traces (documents durables, transmissibles) et les flux (ressources volatiles, instables). Vers un nouvel ordre documentaire.

## **3/ les enjeux pour les professionnels de la documentation :**

Vers de nouvelles architectures de l'information, ouvertes et évolutives ?

---

<sup>1</sup> Facebook

3.1/ un nouvel écosystème documentaire, caractérisé par les liens et relations multiples entre ses diverses composantes : l'expérience utilisateur comme cadre unifiant. Les Utilisateur-médiateurs produisent du contenu, re-médiatisent les contenus par leurs commentaires ou critiques. Le *crowd-sourcing* apparaît au sein d'un système participatif.

Le statique devient dynamique, s'ajuste, est manipulé en continu..

3.2/ la question du classement des documents, des unités documentaires, des langages documentaires : accéder à tout le savoir du monde vs les limites de notre attention.

Paradoxe ? Déclin de la bibliothéconomie et montée de l'information. Vers de nouveaux métiers ?

Les architectes de l'information : à l'œuvre dans Apple, Google, Facebook, Twitter, Ebay, Amazon...

Repérer et catégoriser les sources, les données, telle était la tradition. La nouveauté, c'est le design pour optimiser l'expérience utilisateur : apparition d'un nouveau contrat de lecture-écriture ? Nécessité de définir ses groupes d'utilisateurs (*persona* : personne fictive qui représente un groupe cible) de façon à dessiner les architectures possibles. Besoin de cohérence entre les divers systèmes d'accès à l'information : portables, tablettes, expositions, centres documentaires, expositions...

3.3/ enjeux pédagogiques pour les profs-docs : en terme de gestion de centres de documentation et d'éducation aux pratiques numériques

(<http://www.pinterest.com/annedelannoy/architecture-de-linformation-au-cdi-ecosysteme-de->

Δ) En termes de pédagogie générale : quelle part de transmission, quelle part d'échange ?

#### **Conclusion :**

Enjeux pédagogiques globaux : le développement des MOOCS ne met-il pas en question la forme de l'école instituée par la tradition ? Les stratégies des firmes numériques ne visent-elles pas à transformer l'école en outil de marketing du livre puis de la tablette ? Quelle économie de l'attention à l'école ? Il faut sans doute questionner la forme scolaire (organisation des espaces et temps scolaires, juxtapositions disciplinaires, devoirs, cahiers et manuels...) comme architecture de l'information.

### ***Deuxième partie – Question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation***

Faute de temps ou de connaissances sur le sujet une proportion importante de candidats n'a pas traité la question.

Le jury constate donc, comme les années antérieures, que **le traitement de la question dite d'épistémologie est négligé par les candidats** qui consacrent d'abord leur temps disponible à la composition à partir de la lecture du texte.

Des copies ne traitent absolument pas le sujet, d'autres proposent un développement construit avec une introduction, une problématique (notamment celle de l'impact du numérique sur le dépôt légal), un développement étayé avec sa partie historique et les questionnements actuels. Quelques candidats ont des repères historiques surprenants ; quelques autres ont vraiment cherché à remplir longuement l'espace alloué avec des propos erronés ou hors-sujet.

Le jury s'est à nouveau interrogé sur cette situation. Il a envisagé en particulier la possibilité de modifier ultérieurement la structure du barème et d'accorder un volume de points plus élevé à cette deuxième partie pour lui donner plus d'importance pour les candidats.

## **Sujet : les collections**

### **Définition :**

La collection de bibliothèque est un rassemblement ordonné et intentionnel de documents réunis sous une dénomination commune. La collection réunit différents ensembles constitués au fil des ans par des bibliothécaires, mais aussi par différentes sources très variables (confiscations révolutionnaires, dépôt légal, collectionneurs privés, etc.), on préfère donc souvent le pluriel de collections. Source : <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/collection>

### **Sommaire :**

*Dans la réponse à cette question on valorisera les points suivants :*

- *la définition des collections*
- *la connaissance de l'histoire des collections en bibliothèques, sur des critères de qualité, de niveau documentaire et d'actualité en France plus que sur des critères de succès auprès du public comme au Royaume uni ou aux Etats unis.*
- *La réflexion actuelle sur les collections à l'ère numérique : les collections du côté de la trace, distincte du flux, volatil, selon B. Calenge. L'émergence d'un nouvel ordre documentaire selon J-M Salaiïn, où la collection est du côté de l'intergénérationnel et les échanges numériques du côté de l'intra-générationnel. Le rôle désormais essentiel de l'utilisateur.*
- *Les travaux nombreux sur les politiques documentaires (site poldo de l'ENSSIB), et les plans de développement des collections*
- *La tentation de réduire les collections jusqu'à imaginer la bibliothèque sans livres*
- *Les collections comme éléments constitutifs d'une nouvelle architecture de l'information : les usagers commentent, documentent les collections, que les bibliothécaires présentent sur support numérique avec extraits, images, liens vers des blogs, nuages de tags.*

### **Plan possible pour le Développement :**

A partir de la définition, la problématique choisie peut être traitée sous l'angle choisi par Benoît Tuleu dans son article *Les collections à l'épreuve du numérique* in *Les Bibliothèques en France 1998-2010*.

#### **1/ Définition**

#### **2/ Approche historique (valeur ajoutée si elle est comparative) :**

2.1/ En France, les collections sont destinées à retenir dans la profusion éditoriale ce qui mérite d'être conservé en bibliothèque. La qualité, le niveau documentaire, l'actualité sont des critères essentiels. L'approche est souvent élitiste et prescriptive : les « mauvais genres » (BD, policier, manga, jeux vidéos...) ont tardé à y être intégrés.

2.2/ Dans le monde anglo-étatsunien, on se préoccupe plus des attentes du public. Ce qui compte est moins la qualité absolue que le succès public. Ce qui stagne est désherbé.

## **2/ Penser les collections aujourd'hui et leur évolution**

2.1/ *De quoi document est-il le nom ?*

2.1.1 *Trace et flux (Calenge)* Dans *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*,<sup>2</sup> Bertrand Calenge propose de distinguer deux types de ressources documentaires : les traces et les flux. Les « traces » sont les documents durables, transmissibles dans le temps (livres, disques analogiques et numériques, photographies, cartes, plans et autres documents imprimés, monographiques ou périodiques). Les « flux » sont des ressources volatiles, émissions de radio et de télévisions, messages, sites web etc.

2.1.2 *Document et néo-document (Salaün)* Une autre façon de penser l'évolution en cours est présentée par Jean-Michel Salaün<sup>3</sup> comme l'émergence d'un nouvel ordre documentaire. L'ancien ordre est fondé sur ce que Calenge appelle les traces (livres, articles de revues, collections) ; à ses côtés, avec le web, se développe un ordre différent fondé sur le partage, les échanges et la circulation des données. Si le document classique relève d'une transmission *inter générationnelle*, le néo-document relève d'un échange *intra générationnel*. L'utilisateur, jusqu'alors acteur extérieur à l'acte de transmission, en devient désormais l'acteur principal. Les deux ordres documentaires coexistent, ils interagissent et se répondent, d'où la fécondité des sites, blogs et réseaux sociaux faisant référence à des documents de l'ordre traditionnel.

2.2/ *collection et politiques documentaires*

En France, généralisation d'une réflexion sur la politique documentaire et surtout sa formalisation, généralement sous la forme d'une charte documentaire, incluant un plan de développement des collections. Voir le site Poldoc<sup>4</sup> rassemblant les textes, les articles et les ressources sur le développement raisonné des collections. Voir aussi le rapport sur les politiques documentaires des établissements scolaires (2004)<sup>5</sup>.

2.2.1 *Réduire les collections ? L'exemple des learning centres*

2.2.1.1 *La réduction des collections dans les politiques documentaires*

L'idée de la « bibliothèque sans livres »<sup>6</sup> a donné des exemples limités de mise en œuvre (l'atelier numérique ouvert en 2012 par la BM de Versailles<sup>7</sup>). Mais la réduction des collections papier et la possibilité d'ouvrir des bibliothèques avec un nombre réduit de documents matériels progressent. Remplacer des documents papier par des ressources numériques libère de l'espace pour usagers et postes de consultation sur écran (exemple de la BPI). Dans d'autres cas, alléger la collection de libre accès en améliore le taux de consultation (BNF) dans le cadre d'une politique documentaire concertée.

---

<sup>2</sup> Calenge, Bertrand. - *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Éd. du Cercle de la Libraire, 2008

<sup>3</sup> Salaün Jean-Michel, *Vu, su, lu*. – Paris : La Découverte, 2012.

<sup>4</sup> <http://poldoc.enssib.fr/>

<sup>5</sup> <http://media.education.gouv.fr/file/39/2/6392.pdf>

<sup>6</sup> On pourra à ce sujet lire le post que lui consacre Bertrand Calenge sur son blog : <http://bccn.wordpress.com/2009/06/17/variations-sur-une-bibliotheque-sans-livres/> (consulté le 25/07/2012).

<sup>7</sup> <http://www.bibliotheques.versailles.fr/Statique/pages/presentation-reseau/sites/ateliernumerique.htm>

### 2.2.1.2 L'expérience des learning centres

Parmi les expériences à l'université, les *learning centers* : une forte concentration de services extra documentaires et de ressources numériques avec une valeur ajoutée de pédagogie et d'autonomie pour les usagers qui y travaillent seuls ou en groupe, associée à l'intervention directe d'enseignants et de bibliothécaires pour la formation des publics. « Les *learning centers* sont des bibliothèques universitaires modernes » (Sylvère Mercier)<sup>8</sup>.

### 2.3/ Les collections, éléments constitutifs d'une nouvelle architecture de l'information ?

#### 2.3.1 La dissolution des collections dans le numérique ?

#### 2.3.2

Le numérique change la façon d'appréhender de la collection : impossibilité d'isoler une œuvre ou un ensemble d'œuvres sur un objet bien défini que l'on peut ranger, classer, prêter, déplacer, désherber. Il semble dissoudre les frontières de la collection, effacer les limites entre ce qui est dans la bibliothèque et ce qui n'y est pas ; les écrans donnent accès à des milliards de ressources que les bibliothécaires n'ont pas sélectionnées. Si la collection n'est pas dissoute, le responsable de la bibliothèque, du centre de documentation et d'information ne la contrôle plus.

#### 2.3.2 Le numérique au service des collections ?

Grâce au numérique, évaluation plus fine de l'usage des collections, y compris en libre accès<sup>9</sup>. Indicateurs utiles en termes de désherbage, de thématiques à développer, de fraîcheur des collections, etc. Avec la libre consultation d'Internet en bibliothèque ou au CDI, mais aussi avec la consultation à distance des pages du site web de la bibliothèque ou du CDI, le numérique permet une production statistique que les bibliothécaires ou professeurs-documentalistes peuvent exploiter.

#### 2.3.3 Le renouveau des collections par le numérique

Les catalogues s'adaptent aux usages des internautes et s'enrichissent de contenus, d'extraits, d'images, proposent des nuages de tags, renvoient à des pages de blogs, de forums, de réseaux sociaux<sup>10</sup>. Au-delà du catalogue, les collections sont au centre de véritables plateformes de découvertes et de services qui proposent aux usagers d'intervenir, de commenter, de documenter les collections. Une nouvelle architecture, un nouveau design pour les collections grâce au numérique...

## RESSOURCES :

CAZENOBÉ, Adrienne. *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 2010.

---

<sup>8</sup> < <http://www.bibliobsession.net/2010/01/20/les-learning-centres-sont-des-bibliotheques-universitaires-modernes/>> (consulté le 08/08/2012).

<sup>9</sup> Voir à ce sujet :

Pour la BNF : Rives, Caroline, « Imprimés en libre accès à la Bibliothèque nationale de France », *BBF*, 2006, n° 6, p. 43-46 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>>

et pour la Bpi : Amar, Muriel, Béguet, Bruno, « Les semaines tests », *BBF*, 2006, n° 6, p. 36-42 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>>

<sup>10</sup> Voir par exemple Bossuyt, Magalie, *Le professeur-documentaliste diffuseur in Guide TICE pour le professeur-documentaliste, enjeux numériques*, SCEREN, 2012

CARBONE, Pierre et CAVALIER, François (dir.). Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire . Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2009.

CALENGE, Bertrand. Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet. Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 2008.

TULEU, Benoît, Sélectionner, proposer, prescrire, in Vacarmes, n°32, été 2005  
<http://www.vacarme.org/article594.html>

## B – Epreuve d'admission d'entretien

### Remarques générales

Le jury a pu noter que le nouveau format de l'épreuve a été globalement respecté. Les présentations ont globalement démontré que les attentes du jury avaient été prises en compte.

Les modalités de l'épreuve sur dossier permettent d'aborder la culture générale et scientifique du candidat, ainsi que ses connaissances et sa posture comme professionnel de l'éducation.

Le candidat a intérêt à caractériser la nature des textes. L'exploitation raisonnée des textes voire même une mise à distance de ceux-ci peut permettre de questionner le sujet.

Par exemple les documents présentant des séquences ou des actions dans les établissements peuvent être enrichis ou illustrés différemment, et même parfois critiqués. L'exercice d'un regard critique sur tel ou tel document, sa mise en tension avec tel autre document du même dossier témoignent chez certains candidats d'une approche du dossier qui n'est ni superficielle ni de révérence obligée. Chez d'autres, en revanche, on observe l'émission de certains documents, ou une lecture conduisant à une interprétation erronée.

L'exploitation des textes et leur mise en perspective permettent de faire émerger une problématique. Ainsi tout plan découlant d'une problématique clairement énoncée est apprécié. Les candidats sont toutefois invités à ne pas paraphraser et empiler les documents, mais à établir des liens entre eux. Le jury attend un discours structuré et logique.

La culture universitaire, institutionnelle, professionnelle peut permettre d'apporter lors de l'exposé ou de l'échange qui le suit des éclairages complémentaires portés par d'autres chercheurs ou pédagogues. Il est important de respecter le temps de l'exposé imparti. L'entretien qui suit permet d'élargir le questionnement et permet au candidat de préciser sa pensée et de témoigner de ses connaissances, de son dynamisme, de son engagement.

Comme pour l'exercice précédent, il est indispensable que le candidat s'exprime dans un niveau de langue approprié, avec un vocabulaire précis et technique, sans jargon, qu'il gère et maîtrise le temps imparti. Il doit tout à la fois apporter une réponse concrète qui traite la situation proposée, envisager plusieurs scénarios possibles et formuler une réponse plus large qui s'inscrit dans une perspective éducative cherchant à promouvoir les valeurs de l'école de la République.

## Exemple de sujet

### EPREUVE D'ADMISSION Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures

Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

### SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez en quoi le questionnement sur l'architecture scolaire influence l'organisation des espaces pédagogiques.

**Document 1 :** OCDE, CERI, Paris. LIPPMAN, Peter. *L'environnement physique peut-il avoir un impact sur l'environnement pédagogique ?* 2010 (consulté le 14 février 2014).

<http://www.oecd.org/fr/education/innovation-education/centrepourdesenvironnementspedagogiquesefficacescele/46444102.pdf>

**Document 2 :** MEIRIEU, Philippe. *Repenser l'architecture scolaire... pour que l'École puisse faire face aux défis de la modernité.* 2013 (consulté le 14 février 2014).

<http://www.meirieu.com/MANIFESTESETPROPOSITIONS/college3ememill.pdf>

**Document 3 :** MEN, Paris. *Vers des centres de connaissances et de culture.* 2013 (consulté le 14 février 2014).

[http://media.eduscol.education.fr/file/actus\\_2012/77/1/2012\\_vademecum\\_culture\\_int\\_web\\_214771.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf)

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

*Cet article souligne la nécessité de remettre en question les « meilleures pratiques » généralement reconnues au sein de la profession architecturale et de créer des environnements pédagogiques en adoptant une approche basée sur l'architecture adaptée aux besoins des utilisateurs (responsive design). Celui-ci tient compte en particulier du rôle du contexte social et consiste à structurer l'environnement physique de façon à promouvoir l'apprentissage.*

### **Introduction**

Une approche « adaptée aux besoins des utilisateurs » permettrait aux concepteurs de créer des environnements pédagogiques plus innovants et durables. Cette approche repose sur l'idée selon laquelle l'environnement d'apprentissage façonne les élèves, et inversement. On peut reprocher aux environnements pédagogiques dits « innovants » de n'être ni originaux, ni novateurs ; et de façon générale, les bâtiments scolaires durables se caractérisent essentiellement par l'utilisation de technologies et matériaux « verts » et négligent les autres critères de durabilité tels que le développement social.

L'approche de l'architecture adaptée aux besoins des utilisateurs (*responsive design*) repose quant à elle sur un ensemble de principes pédagogiques appelé « **théorie de la pratique** », qui décrit les interactions entre l'apprenant et son environnement ; il établit également un lien entre ces interactions et le concept de « planification adaptée aux besoins des utilisateurs » (*responsive commissioning*) cher aux chercheurs qui étudient la nature des interactions entre les composantes sociales et physiques de l'environnement pédagogique. Le concepteur peut ainsi créer un environnement plus adapté – et adaptable – aux besoins des apprenants du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Théorie de la pratique : nature des interactions entre l'apprenant et son environnement**

Chercheurs et concepteurs des environnements pédagogiques se demandent souvent si c'est aux apprenants de s'adapter à l'environnement pédagogique, ou l'inverse. Cette question n'est sans doute pas la plus cruciale. Il convient en revanche de déterminer de quelle manière l'environnement façonne les élèves et de quelle manière ceux-ci influencent l'environnement pédagogique. En d'autres termes : en quoi consistent les interactions entre les apprenants et leur environnement ? Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, il faut comprendre les attentes des élèves vis-à-vis du cadre spatial et temporel dans lequel s'effectue leur apprentissage (Lave et Wenger, 1991). Dans cette optique, l'environnement pédagogique se compose de l'environnement physique, mais aussi de l'apprenant, de ses camarades et de ses enseignants.

L'environnement pédagogique du XXI<sup>e</sup> siècle est perçu comme un cadre dans lequel les élèves s'adonnent à des activités d'apprentissage autonome ou collaboratif ; dans cette perspective, l'environnement physique est conçu de façon à pouvoir être régulièrement réorganisé en fonction des besoins pédagogiques (Partnership for 21st Century Skills, 2002). Ainsi les principes constructivistes du XX<sup>e</sup> siècle, en vertu desquels l'apprenant était actif et l'environnement pédagogique, passif, sont aujourd'hui caducs. La Théorie de la pratique repose sur le principe selon lequel l'environnement d'apprentissage est lui aussi actif (Dent-Read et Zukow-Goldring, 1997). Dans la perspective constructiviste, les élèves apprennent à la lumière de leurs propres découvertes, tandis que les apprenants tels que les conçoit la

Théorie de la pratique sont transformés et façonnés par les interactions avec leurs camarades, leurs enseignants et leurs environnements physiques.

### **Intégration totale des technologies dans l'environnement pédagogique**

En termes d'innovation, les idéaux pédagogiques du XXI<sup>e</sup> siècle rejoignent, dans une large mesure, les principes de la pédagogie Montessori et du modèle de Reggio d'Émilie (Italie), qui visaient à promouvoir l'utilisation d'un large panel d'outils dans le cadre des activités d'apprentissage. De plus, ces programmes adaptés aux besoins des utilisateurs incitent les enseignants et les élèves à poursuivre leur développement de façon à dépasser leur niveau actuel de connaissances. Globalement, ces approches visent à encourager la pensée critique, les compétences sociales (par le biais des activités collaboratives) et le travail en autonomie. Là où l'approche adoptée à Reggio d'Émilie reposait sur l'idée de l'environnement physique comme « auxiliaire pédagogique » (*third teacher*) chargé d'orienter le processus d'apprentissage, Montessori préconisait d'équiper l'environnement physique d'outils aptes à créer de nouvelles opportunités d'apprentissage. De même, les environnements pédagogiques du XXI<sup>e</sup> siècle mettent à profit les outils modernes (technologies de l'information), dont on estime qu'ils guident les apprenants et favorisent le développement (Vygotsky, 1978).

Montessori a conçu des outils pédagogiques qui encouragent les élèves à explorer leur environnement dans le cadre d'activités d'apprentissage autonome ou collaboratif. C'était à l'époque une approche innovante et moderne. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, les technologies nouvelles (cinéma, radio, télévision puis vidéo) ont progressivement rejoint l'environnement pédagogique (Oliver, 2004) ; plus récemment, les ordinateurs, tablettes tactiles et autres tableaux interactifs (ex : SMART Board<sup>TM</sup>) ont été introduits dans les salles de classe. Néanmoins, contre toute attente, aucun de ces outils passés ou actuels n'a été pleinement intégré aux programmes scolaires (Weiss, 2007).

Cela s'explique notamment par le fait que le design même de l'environnement physique n'était pas propice à l'intégration de ces technologies (Oliver et Lippman, 2007 ; Weiss, 2007). De fait, comment les architectes peuvent-ils concevoir un espace apte à accueillir un outil, avant même que les avantages et contraintes pédagogiques de celui-ci ne soient pleinement mesurés ? En d'autres termes, les environnements pédagogiques doivent être programmés, planifiés et conçus de façon à servir les activités d'apprentissage qui y seront menées. Par ailleurs, la dimension spatiale de l'environnement pédagogique – notamment aux États-Unis – s'articule autour de la salle de classe. Et globalement, ces espaces ont peu évolué depuis des décennies.

Pour que les technologies fassent partie intégrante des environnements d'apprentissage, il faut faire évoluer la culture qui domine aujourd'hui encore au sein des établissements. En effet, le corps enseignant doit adopter les technologies ; il doit accepter de reconnaître leur potentiel, mais aussi leurs limites. Les outils proposés par Montessori, par exemple, étaient conçus autour d'une pédagogie particulière et l'environnement physique était considéré comme essentiel à l'apprentissage. À l'inverse, les technologies de l'information modernes n'ont pas été conçues suivant un quelconque principe pédagogique ; on suppose en revanche qu'elles peuvent être intégrées à n'importe quel environnement d'apprentissage (Weiss, 2007).

### **Durabilité**

Comme les TIC, les technologies durables sont considérées comme des systèmes incorporables dans n'importe quel bâtiment, indépendamment du contexte. Parmi les avancées récentes figurent de nouveaux matériaux alternatifs et des processus permettant d'évaluer les qualités de ces derniers tout au long du cycle de vie ; les directives de conception LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) garantissant la conformité aux exigences de conception spécifiques à chaque système ; et des sources de

production et d'information conformes à la tendance de réduction de l'impact environnemental des bâtiments. Le programme LEED est un cadre de certification indépendante mis en place par le Conseil américain de l'Éco-construction (*US Green Building Council*) en vue de promouvoir la construction verte. Néanmoins, cette façon de concevoir la durabilité tient rarement compte de l'efficacité des bâtiments ou de leur relation avec les dynamiques sociales et environnementales. De plus, l'abus de langage qui fait de la « durabilité » un quasi-synonyme de l'éco-conception a pour effet de focaliser l'attention sur l'impact environnemental des bâtiments, en supposant implicitement que la réduction de ce dernier génère nécessairement des bienfaits sociaux et économiques (Allacci, 2009). Par conséquent, l'évaluation de la durabilité ne tient quasiment pas compte de ces paramètres apparemment secondaires et risque dans certains cas de promouvoir des principes de conception nuisibles à la santé (construction de bâtiments scolaires sur des sites toxiques reconnus, par exemple).

Notons toutefois une exception à cette tendance, à savoir le concept de « triple bilan » (*triple bottom line*) (Elkington, 1997), qui définit la durabilité comme un moyen de parvenir à un compromis entre les intérêts sociaux, environnementaux et économiques. D'un point de vue technologique, cependant, les efforts visant à promouvoir le principe du triple bilan sont moins évidents. Les innombrables sources d'information sur Internet consacrées au volet environnemental de la durabilité n'englobent pas les dimensions sociales et/ou économiques. Les initiatives d'information sur les aspects sociaux du développement durable sont plus fragmentées et ne proviennent généralement que de sites Internet consacrés à l'équité et la justice sociales (Allacci, 2009). Les fabricants de produits « verts » fournissent rarement des informations sur l'impact social de leurs activités (responsabilité sociale des entreprises, code de déontologie, dimension sociale de la collecte des matières premières, implications sanitaires des produits, de la fabrication, du recyclage et droit du travail, par exemple).

### **Planification adaptée aux besoins des utilisateurs**

La planification adaptée aux besoins des utilisateurs (*responsive commissioning*) est une approche qui tient compte du contexte social et repose sur l'idée selon laquelle l'environnement physique est façonné par l'aménagement de l'espace, le degré d'intégration des technologies de l'information dans les bâtiments et enfin l'efficacité et l'utilisation rationnelle des systèmes de construction durables. Qu'il s'agisse de concevoir un nouveau bâtiment ou de repenser l'utilisation d'une installation existante, ce processus consiste dans un premier temps à collecter des informations auprès des usagers clés et à réaliser une évaluation de l'occupation des lieux en étudiant notamment les contraintes et avantages associés à l'environnement physique.

Cette approche est basée sur des méthodes de recherche qualitatives et/ou quantitatives. Celles-ci peuvent consister à analyser – sur plusieurs années – les taux de réussite aux examens, les taux d'absentéisme des élèves et des enseignants, ou encore l'ancienneté de ceux-ci au sein de l'établissement. Les méthodes qualitatives reposent quant à elles sur l'observation, des entrevues et/ou des groupes thématiques. Par ailleurs, cette approche présente une dimension participative, en ce que l'espace est évalué avec les usagers en vue d'identifier d'éventuels écarts entre l'image que ceux-ci ont d'eux-mêmes et de leurs activités au sein de l'environnement physique, et les performances effectives de ce dernier. Des recommandations sont formulées à la lumière des données collectées afin d'ajuster les pratiques d'enseignement et d'apprentissage de façon à maximiser la contribution de l'environnement physique au processus pédagogique. Pour mettre en oeuvre ce processus, il faut tout d'abord déterminer ce que les usagers clés considèrent comme une expérience pédagogique positive. Ceux-ci sont invités à imaginer ou repenser la façon dont ces

expériences pédagogiques positives se déroulent dans la salle de classe et l'établissement dans son ensemble.

### **L'architecture adaptée aux besoins des utilisateurs**

L'architecture adaptée aux besoins des utilisateurs (*responsive design*) reconnaît que les apprenants interagissent avec leur environnement pédagogique (et inversement) et que la conception durable ne préconise pas uniquement l'application de principes « verts », mais bien la recherche de solutions permettant de maximiser la contribution de l'environnement pédagogique – social et physique – au développement des élèves. Cette approche ne suppose pas qu'un bâtiment scolaire puisse être conçu de façon idéale ; elle permet en revanche de mettre en évidence ses avantages et contraintes propres. C'est la raison pour laquelle les architectes qui adhèrent à la Théorie de la pratique et aux principes de la planification adaptée aux besoins des utilisateurs adoptent une approche que l'on peut qualifier d'architecture « adaptée aux besoins des utilisateurs ». Par ailleurs, celle-ci remet en question la pratique architecturale actuelle. Plutôt que de se limiter à la dimension esthétique, le designer doit tout d'abord comprendre que l'apprentissage est contextualisé, dans le temps et dans l'espace (Altman, 1992). De plus, le processus de conception doit tenir compte en particulier du rôle joué par le contexte social et structurer l'environnement physique de façon à stimuler l'apprentissage et aider éducateurs et élèves dans leur travail. D'où la nécessité de collecter des données pour étudier les environnements existants et comprendre leur fonctionnement, mais aussi identifier les tendances sociales reflétées par les activités menées au sein des environnements pédagogiques. Le travail de recherche permet d'extraire les principes de ces activités, grâce auxquels l'architecte peut ensuite formuler des propositions pour aménager efficacement l'espace.

Non seulement l'approche adaptée aux besoins des utilisateurs est indissociable de l'étude du fonctionnement des environnements pédagogiques, mais elle revendique également « une culture de la curiosité » basée sur une analyse rigoureuse, un dialogue actif entre toutes les parties prenantes et une connaissance exploitable des informations disponibles. Cette approche part du principe que nul ne peut, à lui seul, disposer de toutes les données nécessaires, de sorte que la notion d'équipe revêt une importance centrale. Ainsi, chaque membre de l'équipe est amené à élargir son champ de travail habituel et à acquérir de nouvelles connaissances. Pour que cette transition puisse s'opérer, les concepteurs doivent être conscients de la nécessité de créer des lieux dotés non seulement de qualités esthétiques, mais surtout d'une solide base empirique. Telles sont les conditions pour que l'environnement physique soit conçu de façon à promouvoir les interactions qui s'y déroulent quotidiennement et conditionnent les progrès des apprenants.

**Exemple de grille d'évaluation utilisée pour l'épreuve sur dossier**

**CAPES/CAFEP EXTERNE DE DOCUMENTATION SESSION 2014**

**GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE D'ADMISSION N°2**

**ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER**

|                              |  |  |
|------------------------------|--|--|
|                              |  |  |
| <b>FORME ET ORGANISATION</b> | <b>EXPOSE</b><br>- Respect du temps imparti<br>- Qualité de la langue<br>- Structuration du propos (introduction, développement, conclusion)<br>- Positionnement en tant que professeur-documentaliste   |  |
|                              | <b>ENTRETIEN</b><br>- Aisance dans la communication avec le jury<br>- Capacité à formuler des réponses claires et précises<br>- Aptitude à argumenter et à prendre position  |  |
| <b>CONTENUS</b>              | - Capacité à analyser le sujet et le/les document(s) et à problématiser<br>- Connaissance du système éducatif (son organisation, ses acteurs et ses enjeux), des politiques publiques d'éducation, des contenus d'enseignement et de formation<br>- Culture scientifique et professionnelle<br>- Intégration du numérique dans sa pratique et capacité à réfléchir à son usage<br>- Capacité à s'adapter à la diversité des situations d'exercice du métier et à coopérer<br>- Prise en compte des acquis, des besoins des élèves et de l'évaluation de leurs apprentissages<br>- Positionnement en fonctionnaire de l'Etat (valeurs, éthique professionnelle) |  |
| <b>TOTAL</b>                 |  |  |
| <b>Note du candidat</b>      |  |  |

## Annexe : Composition du jury

Le jury de cette session 2014 comprenait 82 membres (49 femmes et 33 hommes) dont un peu plus de la moitié de professeurs documentalistes, un tiers de personnels d'encadrement, les autres dans des grades divers (conservateurs des bibliothèques, chargés d'études documentaires, ingénieurs de recherche...).

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, les membres du jury sont regroupés par binômes et procèdent systématiquement à une double correction des copies. Pour les épreuves d'admission, les commissions comprennent trois examinateurs.

|                  |               |   |
|------------------|---------------|---|
| VIN-DATICHE      | Didier        | Inspecteur général de l'éducation nationale / Président |
| AUMASSON         | Dominique     | Inspecteur pédagogique régional / Vice- présidente      |
| BRUILLARD        | Eric          | Professeur d'université / Vice-Président                |
| POUPET           | Christophe    | Professeur documentaliste / Secrétaire général          |
|                  |               |   |
| ABSALON          | Frédéric      | Professeur certifié                                     |
| ACQUAVIVA        | Barbara       | Professeur certifié                                     |
| AMELINEAU        | Stéphane      | Professeur certifié                                     |
| ASSEMAN          | Mathieu       | Professeur certifié                                     |
| ATAGI            | Ludivine      | Professeur certifié                                     |
| AUBRUN           | Xavier        | Professeur certifié                                     |
| AUGE             | Véronique     | Professeur certifié                                     |
| AZIHARI          | Evelyne       | Personnel de direction                                  |
| BALLARIN         | Annie         | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional   |
| BARBOT           | Christophe    | Professeur certifié                                     |
| BLONDEL          | Didier        | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional   |
| BONHOMME         | Brigitte      | Chargé d'études documentaires principal                 |
| BOSSUYT          | Magalie       | Professeur certifié                                     |
| BOUILLON         | Didier        | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional   |
| BRUN             | Daniéla       | Professeur certifié                                     |
| CANET            | Florence      | Professeur certifié                                     |
| CHAUSSENDE       | Pascale       | Professeur certifié                                     |
| CHOU-DESMEULES   | Virginie      | Professeur certifié                                     |
| CIMELLI          | Claudio       | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional   |
| COQUET           | Christophe    | Professeur certifié                                     |
| DECROIX          | Sylvie        | Professeur certifié                                     |
| DEGARDIN         | Michèle       | Professeur certifié                                     |
| DELANNOY-MASCLET | Anne          | Professeur certifié                                     |
| DEMONCEAUX       | Sophie        | Professeur certifié                                     |
| DOM              | Dovi          | Professeur certifié                                     |
| DRESCHLER        | Michèle       | Inspectrice de l'éducation nationale                    |
| DUFAUT           | Olivier       | Professeur certifié                                     |
| DURAND           | Christian     | Professeur certifié                                     |
| EPAIN            | Jean-Baptiste | Professeur certifié                                     |
| FERRANDIERE      | Catherine     | Personnel de direction                                  |
| FOUACE           | Sophie        | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional   |
| GASTE            | Véronique     | Personnel de direction                                  |
| GAUTRET          | Pierre        | Professeur certifié                                     |
| GEOFFROY         | Sandrine      | Professeur certifié                                     |
| GOSSIN           | Pascale       | Maître de conférences                                   |
| GUESNON          | Agnès         | Professeur certifié                                     |
| IVERN            | Maryse        | Professeur certifié                                     |

|                   |              |   |
|-------------------|--------------|---|
| JOTHY             | Anne         | Professeur certifié                                       |
| KERRERO           | Christophe   | Inspecteur général de l'éducation nationale               |
| LAURENT           | Franck       | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional     |
| LE GAL            | Pascale      | Professeur certifié                                       |
| LEHMANS           | Anne         | Maître de conférences                                     |
| LEROUX            | Loïc         | Professeur certifié                                       |
| LESINCE           | Magali       | Professeur certifié                                       |
| LOUP              | Barbara      | Professeur certifié                                       |
| MARC              | Nathalie     | Personnel de direction                                    |
| MICHEL            | Bruno        | Professeur certifié                                       |
| MIGIEN            | Corinne      | Personnel de direction                                    |
| MISGOVSKY         | Isabelle     | Professeur certifié                                       |
| MONTEL-ROUX       | Evelyne      | Professeur certifié                                       |
| MORANDI           | Franck       | Professeur d'université                                   |
| MORET             | Marie-Hélène | Professeur certifié                                       |
| MOUNIEN           | Dominique    | Personnel de direction                                    |
| MOUREN            | Didier       | Professeur certifié                                       |
| NEVE              | Valérie      | Professeur certifié                                       |
| NOE-BIZAIS        | Blandine     | Professeur certifié                                       |
| PASCOET           | Aude         | Professeur certifié                                       |
| PELLE             | Jean-Jacques | Administrateur  |
| PEPIN             | Pierre-Yves  | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional     |
| PETIT             | Francis      | Conservateur de bibliothèque                              |
| PEUROT            | Pascale      | Professeur certifié                                       |
| PONCIN            | Elsa         | Professeur certifié                                       |
| PORTE             | Mickaël      | Professeur certifié                                       |
| RAOUL-REA         | Blandine     | Professeur certifié                                       |
| REA               | Brigitte     | Professeur certifié                                       |
| RINGARD           | Jean-Charles | Inspecteur général de l'administration et de la recherche |
| SASSI             | Dominique    | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional     |
| SCHOLTES-FOURNIER | Valérie      | Professeur certifié                                       |
| SEDBON            | Alain        | Directeur du CDDP des Hauts de Seine                      |
| STILLER           | Anne-Marie   | Professeur certifié                                       |
| TEMPERVILLE       | Véronique    | Professeur certifié                                       |
| THIAULT           | Florence     | Maître de conférences                                     |
| THOMAS            | Jean-Paul    | Professeur certifié                                       |
| THOMASSIN         | Christine    | Personnel de direction                                    |
| VARLET            | Dominique    | Professeur certifié                                       |
| WEISS             | Denis        | Professeur certifié                                       |
| WOZNIAK           | Véronique    | Personnel de direction                                    |
| YVETOT            | Frédérique   | Professeur certifié                                       |
| ZARKA             | Yves         | Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional     |